

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 13 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CONTRE LA DÉPOPULATION

M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, qui depuis des années s'emploie à combattre la dépopulation, a eu la bonne pensée de réunir en volume les résultats de l'enquête à laquelle il s'est livré sur les causes de la dépopulation et sur le remède à y apporter. Il y a dans ce volume une foule d'observations du plus haut intérêt.

La principale, qui n'est certes nouvelle, mais sur laquelle il ne faut pas se lasser d'attirer l'attention, c'est qu'en matière d'impôts, l'inégalité entre la situation des familles nombreuses et celle des célibataires ou des ménages sans enfants est criante au profit de ces derniers. Les impôts indirects de consommation, chargent les contribuables en raison proportionnelle de l'importance de leurs familles au lieu que ce soit inversement. Il en est de même pour l'impôt mobilier. La base de l'impôt des patentes repose sur le loyer d'habitation, or le commerçant chargé de famille est obligé de louer un local plus spacieux que son concurrent célibataire. La cote mobilière a pour but d'atteindre les contribuables d'après leurs facultés présumées, manifestées par l'importance de leur logement. Cette base serait exacte si l'on considérait les contribuables se trouvant dans des conditions de famille analogues ; elle est fautive si l'on met en parallèle un célibataire sans famille et un père de plusieurs enfants.

Quel remède apporter à cette situation ? Il consisterait simplement à établir les impôts personnels de sorte que, en égard aux facultés présumées le célibataire et le père de famille paient une contribution égale. Pour arriver à ce résultat il suffirait de majorer de 50 à 60 pour cent la cote mobilière d'un célibataire et de dégrever de 30, 40 et 60 pour cent les pères de famille suivant le nombre de leurs enfants.

Au lieu d'imposer le contribuable proportionnellement au loyer qu'il paie, ne serait-il pas beaucoup plus juste de l'imposer proportionnellement à la part locative de chacun des membres de sa famille, femme, enfants, père et mère à sa charge et cohabitant avec lui. Si l'on veut un exemple, un célibataire payant 300 fr. de loyer serait imposé proportionnellement à 300 fr. Un ménage de deux enfants payant un loyer de 300 fr. serait imposé proportionnellement à 300 divisé par deux chaque membre paierait une part locative de 100 fr. Un ménage composé du père, de la mère et de quatre enfants occupant un loyer de 600 fr. serait imposé proportionnellement à 600 fr. divisés par six ; la part locative de chaque membre serait de 100 fr.

Il nous semble qu'il y a là une idée pleine d'équité qui vaudrait qu'on s'y arrête. Nous avons cru intéressant de la signaler. Mais les bonnes idées abondent dans l'ouvrage si curieux de M. Piot. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 octobre

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY, VICE-PRÉSIDENT.

M. Chambon dépose le rapport de la commission du travail sur la proposition tendant à la suppression des bureaux de placement.

M. Lamendin dépose une proposition de résolution tendant à ce que les poursuites en diffamation intentées pendant les vacances à M. Selle, député du Nord, soient suspendues.

MM. Gauthier de Clagny, Lasies, font des propositions identiques en faveur d'autres députés.

M. Georges Berry propose une motion tendant à la suppression de toute poursuite commencée contre un député avant l'ouverture de la présente session.

Cette dernière motion est votée à mains levées.

La Chambre passe ensuite à la discussion générale du budget.

M. Massabuau prend le premier la parole dans cette discussion et parle devant les banquettes vides sur les économies à faire dans le budget.

M. Puech se félicite de l'œuvre d'unification budgétaire qui a été accomplie en ces dernières années et grâce à laquelle tous les comptes antérieurs dits extraordinaires figurent dans un budget ordinaire ainsi devenu plus clair et plus sincère.

M. Benoist critique le budget présenté à la Chambre.

On demande la clôture de la discussion générale.

M. Constans cependant parle de l'impôt sur le revenu global et progressif.

La discussion est close.

Les 2 premiers chapitres du budget de l'intérieur sont votés.

Et la séance est levée.

Séance du 30 octobre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON BOURGEOIS

M. Lasies monte à la tribune pour parler au sujet des bagarres qui se sont produites jeudi à la Bourse du Travail entre les ouvriers de l'alimentation et la police. — Il dit que le Parlement doit accorder les réformes promises aux travailleurs.

M. Vaillant fait le procès des bureaux de placement contre lesquels les ouvriers protestaient jeudi à la Bourse du Travail où se sont passés des incidents regrettables par la faute de la police.

M. Bagnol critique vivement la police. M. Berry essaye de justifier l'attitude des agents ; mais affirme que la faute des troubles est entière au Parlement qui met trop de lenteur à apporter des solutions dans les réformes ouvrières.

M. Dubief dit que la loi sur les bureaux de placement a été votée l'année dernière par la Chambre mais repoussée par le Sénat.

M. Coutant prononce quelques paroles contre la police ; il proteste contre l'institution des bureaux de placement.

M. Jaurès déclare que l'action parlementaire et l'action syndicale doivent être combinées pour arriver à une solution en faveur des travailleurs.

M. Combes déplore les incidents qui se sont passés jeudi à la Bourse du travail ; il promet de faire faire une enquête et d'établir les responsabilités.

L'ordre du jour pur et simple est ensuite voté par 375 voix contre 210.

La Chambre revient à la discussion du budget dont les chapitres 3, 4, 5 et 6 sont adoptés.

Sur le chapitre 6 un amendement de principe de M. Lanjuinais tendant à la suppression des sous-préfets est votée par 257 voix contre 254.

Un amendement de M. Constans, demandant la suppression des commissaires de police spéciaux est voté par 279 voix, contre 229. 66 chapitres du budget sont ensuite votés.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 29 octobre

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Strauss répond au discours de M. Cordelet qui parla contre la juridiction des prud'hommes.

M. Strauss dit que l'esprit d'équité réside toujours dans ces conseils et non l'esprit de parti comme l'affirmait M. Cordelet.

La preuve en est dans la quantité des procès qui sont plaqués devant les prud'hommes.

M. Strauss demande au Sénat de voter son projet tendant à l'extension des conseils de prud'hommes à toutes les professions du commerce.

M. Savary, rapporteur, dit que ces conseils ne doivent connaître que des différends entre ouvriers et patrons.

Mais on peut désirer l'extension de la compétence des juges de paix pour les employés de commerce dont les différends sont d'ordre civil.

M. Trouillot, ministre du commerce, demande au Sénat de voter l'extension de la compétence des prud'hommes aux employés de commerce.

Le Sénat repousse par 115 voix contre 106 voix, le texte du projet de la Chambre et vote l'article 1^{er} de la commission.

La suite de la discussion est renvoyée au 5 novembre.

Et la séance est levée.

En Chine

Brigands et Brigandes

L'Echo de Chine, arrivé jeudi matin à Marseille, dit que le Suen-Pao publie de mauvaises nouvelles sur un rébellion qui aurait éclaté au Tché-Kiang, à l'ouest du Sounyan, où des brigands affiliés à la Société du Dragon imiteraient les Boxers et voudraient attaquer les missions.

Le Honkong-Pao publie l'entre-filet suivant :

« Au Kouang-Si, il y a plus de cent femmes très courageuses qui combattent dans les rangs des rebelles. Elles porteraient pour tout costume, un simple pantalon vert. Elles ne redoutent rien dans la mêlée et les soldats de l'armée régulière les craignent et fuient devant elles. »

INFORMATIONS

La loi Falloux

Le groupe de l'Union démocratique de la Chambre a adopté l'ordre du jour suivant :

« Le groupe partisan du principe de la liberté de l'enseignement, donne son adhésion au projet du gouvernement, en réservant la question de savoir s'il n'a pas lieu de refuser le droit d'enseigner aux congrégations, qui ne tiennent leur existence que de la loi et charge ses délégués de s'entendre avec les délégués des autres groupes sur les dispositions à prendre et sur les mesures à adopter pour assurer le contrôle et la surveillance de l'enseignement privé. »

Décision des groupes de gauche

Les délégués des quatre groupes de gauche de la Chambre se sont réunis à l'issue de la séance tenue par l'Union démocratique. Après un très court échange d'observations, ils ont, à l'unanimité, adopté un ordre du jour ainsi conçu :

« Les délégués constatent que la réserve faite de la question de liberté ou du monopole de l'enseignement pour laquelle des solutions diverses ont été proposées, les quatre groupes sont d'accord pour reconnaître que l'enseignement congréganiste doit disparaître tout entier et que des mesures doivent être prises pour que cette disparition soit effective. Ils décident qu'ils iront s'entretenir à ce sujet avec les délégués des groupes républicains du Sénat et chargent M. Ruau de faire à cet effet les premières démarches nécessaires. »

Conformément à cette décision, M. Ruau est allé au Sénat demander aux présidents des deux groupes de la majorité de cette assemblée, de fixer le jour de la conférence plénière. Cette conférence aura lieu mardi, au Luxembourg.

Amendements au budget

Voici les amendements au budget déposés :

MM. Brindeau et Ballande, demandent la suppression de l'article qui élève les droits de douane sur le café ;

M. Sarraut et un groupe de députés du mi-

di, demandent le vote d'un crédit de un million 200.000 mille fr. « pour distribution aux soldats de boissons hygiéniques » ;

MM. Engerand et Vigouroux réclament un crédit de 30.000 francs pour favoriser l'apprentissage de la dentelle à la main ;

M. Bonneval, voudrait voir élever d'un tiers la majoration accordée aux pensions des membres de sociétés de secours mutuels (coût : 200.000 francs) et accorder la franchise postale aux correspondances adressées au siège de ces sociétés ;

MM. Julien Goujon, Bignon, Delarbre, Laniel, demandent une subvention de 29 mille francs pour les théâtres de province ;

MM. Couzy, Delarbre, Archdeacon, Gauthier (de Clagny), Georges Berry, Syveton proposent d'élever d'un million la subvention aux sociétés de secours mutuels.

Congrès national antialcoolique

Le Congrès antialcoolique a émis une série de vœux invitant les instituteurs, les membres des sociétés de secours mutuels, et les associations antituberculeuses à participer à la propagande antialcoolique. Le Congrès demande, en outre, la disqualification des nourrices intempérantes, la suppression des punch d'honneur et des bars concédés par les compagnies de chemins de fer. Il engage les coopératives de consommation à conseiller l'abstinence et à démontrer qu'elle est une condition nécessaire de l'affranchissement des travailleurs.

Le congrès des sous-agents des Postes

Le quatrième congrès de l'Association générale des sous-agents des postes et télégraphes s'est ouvert jeudi matin, à la salle du Tivoli-Vaux-Hall, rue de la Donane. Tous les départements, moins celui de la Haute-Loire, sont représentés.

Après la vérification des pouvoirs, le président de l'Association, M. Bébin, facteur à Paris, a prononcé le discours d'ouverture au cours duquel il a remercié les présidents des groupes départementaux d'être venus aussi nombreux.

M. Courbon, secrétaire général, a lu ensuite le rapport matériel et moral de l'Association, dans lequel il a rappelé que depuis quatre ans, date de sa fondation, l'Association avait fait obtenir aux sous-agents onze millions qui ont servi à l'augmentation de traitement du personnel, notamment des petits employés et des facteurs ruraux.

Avant de lever la séance, le président a fait adopter par l'assemblée trois ordres du jour de félicitations et de remerciements à l'adresse du président de la République et des membres du gouvernement pour leur sollicitude à l'égard du personnel des postes et télégraphes.

La séance a été levée à midi et renvoyée à l'après-midi.

A la Bourse du Travail de Paris

De violentes bagarres ont eu lieu jeudi à la Bourse du Travail de Paris.

Les ouvriers de l'alimentation avaient été convoqués en réunion publique pour protester contre les bureaux de placement.

En prévision de manifestations, des brigades d'agents de police avaient été mobilisées devant la Bourse du Travail.

A la suite de quelques altercations et de cris les agents chargèrent les manifestants qui furent refoulés et poursuivis même dans les locaux de la Bourse ; nombreux sont ceux qui ont été blessés.

L'émotion a été vive à Paris durant la journée de jeudi.

M. le préfet de police assistait à ces bagarres.
Des mesures seront prises par le président du conseil pour éviter le retour de pareils faits.
En attendant M. Lépine ayant demandé à M. Combes l'autorisation de fermer la Bourse du Travail, M. Combes a refusé de donner cette autorisation.

PROCHAINEMENT
le « JOURNAL DU LOT »
PARAITRA
SUR 6 COLONNES
et sera composé
EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Ordre d'appel des jeunes soldats
Les ordres d'appel des jeunes soldats de la classe de 1902 et des ajournés des classes précédentes seront, à partir du 1^{er} novembre prochain, déposés dans les brigades de gendarmerie, où les intéressés pourront les retirer contre émargement jusqu'au 6 novembre inclus.

CAHORS
UN EFFONDREMENT!

Le public connaît les menaces du Réveil à mon adresse.
Il connaît ma brève réponse.
L'effet fut immédiat.
L'effondrement du Réveil est lamentable!
Nous supplions nos lecteurs de lire cette intelligente élucubration pédagogique... non diplômée!
Ils comprendront que nous ayons pitié, que nous haussions les épaules et que nous passions.
.... Mais les preuves de la tentative de vol du diplôme restent.
Nous serons donc toujours à la disposition du fonctionnaire... honnête — porte-plume du « groupe inspirateur » — lorsqu'il lui plaira de nous.... questionner.
A. C.

LE TÉLÉPHONE A CAHORS

Il y a quelques mois, sur la proposition de M. Bach, la Chambre de Commerce du Lot émettait un vœu tendant à l'installation à Cahors d'une cabine téléphonique.
Ce vœu fut transmis au Conseil municipal de Cahors qui encore n'a pris aucune décision et semble laisser dormir dans les cartons les rapports, les vœux, les propositions déposés en faveur de cette installation.
Le moment serait, nous dit-on, très propice pour procéder à cette installation, car l'administration supérieure aurait l'intention de construire un nouveau réseau téléphonique dont notre département pourrait profiter, si le Conseil municipal de Cahors voulait s'en occuper.
Les Conseils municipaux de Sonillac, de Gourdon désireraient également la création de cabines téléphoniques dans leur commune, ce qui serait d'un grand avantage pour Cahors qui n'aurait qu'une somme relative ment faible à « avancer ».
Nous disons « avancer », puisque, aux termes des règlements administratifs concernant la création de réseaux et d'installation dans les villes, les municipalités ne font qu'une avance à l'Etat, en payant les frais d'installation ou de création; et quelle que soit la somme avancée, cette somme est toujours remboursée. Dès lors, ne pas prendre en considération le vœu de la Chambre de Commerce du Lot, ne pas donner satisfaction à la demande des commerçants de notre ville, serait un mauvais calcul de la part de nos édiles.
Déjà, par suite de raisons inexplicables, la Chambre de Commerce n'a plus de local pour tenir ses réunions.
Alors que dans tous les départements cette assemblée est tenue en grande considération

par les commerçants, les industriels, les travailleurs, par les pouvoirs publics, dans le Lot, où il y a tant à faire au point de vue industriel, on relègue au dernier plan la Chambre de Commerce!

S'il est vrai que cette assemblée n'est d'aucune utilité pour notre département, ainsi que quelques-uns l'affirment, pourquoi ne pas en demander immédiatement la suppression; mais au contraire, si par ses vœux, ses rapports, ses travaux, cette Assemblée peut rendre quelques services au commerce, à l'industrie locale, pourquoi ne pas la traiter comme mérite de l'être une organisation qui après tout est composée de gens dont l'intérêt personnel n'est pas toujours de perdre et leur temps et leur peine à étudier des questions dont les solutions ne sont pas prises ensuite en considération par nos diverses assemblées politiques.

C'est pourquoi, l'exemple des commerçants de la ville de Brive devrait être suivi par les commerçants de notre ville.

Ceux-ci, n'écoutant que l'intérêt général, et sans s'arrêter aux considérations stupides que la politique et les politiciens font pénétrer dans toutes les questions même les moins politiques, se sont réunis, et après le rapport de la Chambre de Commerce de la Corrèze, à leurs frais, ont fait installer le téléphone dans leur ville.

Tout a été fait pour le mieux, et à cette heure les commerçants de Brive sont à peu près remboursés de leurs frais.

Or, il y a trois ans à peine que cette initiative fut prise, et que l'installation téléphonique ne a été faite.

L. BONNET.

Association Amicale des instituteurs et institutrices du Lot

L'assemblée générale et le banquet de l'Association des instituteurs et institutrices du Lot auront lieu le 15 novembre prochain à Cahors.

Le banquet sera présidé par M. de Monzie, chef de cabinet de M. le ministre de l'Instruction publique; M. le préfet du Lot, M. l'inspecteur d'Académie, MM. les inspecteurs primaires, M. Chaumet, député de Bordeaux qui a déposé le projet des Amicales sur le bureau de la Chambre, M. Carnaud, ancien instituteur, député de Marseille, M. Clémentel, député du Puy-de-Dôme, rapporteur du budget de l'intérieur. tous les députés et sénateurs du Lot y assisteront.

On croit pouvoir compter aussi sur la présence de M. Buisson, ancien directeur de l'Enseignement primaire, député de Paris.

Afin de donner à la commission le temps nécessaire d'organiser le banquet, les adhésions, accompagnées des cotisations, doivent parvenir à M. Ayrot, secrétaire, avant le jeudi 5 novembre, terme absolument de rigueur.

Programme de la journée du 15

- A 10 h. 1/2 du matin assemblée générale.
- A midi banquet.
- A 5 h. 1/2 les invités assisteront à un apéritif d'honneur qui leur sera offert au siège social.
- A 8 h. 1/2 bal et concert.

Les membres du personnel qui ne font pas encore partie de l'Amicale peuvent adhérer au banquet à condition de se faire inscrire en même temps comme membre de l'association.

Mmes les Institutrices et MM. les Instituteurs qui assisteraient aux fêtes de l'Amicale le 15 novembre, sont autorisés par M. l'Inspecteur d'Académie à ne pas faire classe le lendemain 16 novembre.

La Commission.

Lycée Gambetta

BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE; 1^{re} PARTIE

Reçus: Calvet, Dablanc (mention assez bien), Dolac, Linol, Hereil, Minhiot, Richaud, Vilas.

Admissibles: Delmas, Muxart, Vinel.

BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE; 2^e PARTIE (Lettres-Philosophie)

Reçus: Chapou, Dauliac, Pebeyre, Véry, Gineste, Séguay Paul (mention assez bien).

Admissibles: Bonneau, Filhol, Talayssat.

Compatriote

Notre compatriote, M. Léon Labro, ancien élève du Lycée Gambetta, vient d'être reçu aux deuxième épreuves du doctorat en droit.

Félicitations.

Enseignement primaire

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie du Lot-et-Garonne, M. Stanislas Destreil, est nommé instituteur à Saint-Nazaire (Lot-et-Garonne).

Nous adressons à M. Destreil nos plus vives félicitations.

Cercle de la Jeunesse républicaine laïque

Les membres du Cercle de la Jeunesse Républicaine laïque, et spécialement les membres du Bureau de la Commission sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 31 octobre courant à 8 heures et demie du soir au siège social (Café de Bordeaux).

Le Secrétaire.

Société des Sauveteurs du Lot

Cours de gymnastique et d'escrime

Les pères de famille sont informés que la rentrée des cours de gymnastique et d'escrime aura lieu le 4 novembre prochain, à huit heures précises du soir, dans le local habituel des réunions de la société, ancien palais de justice, place des Petites-Bouche-ries.

Cours de gymnastique: M. Gleye, professeur; M. Rouquet, moniteur. — Lundi, jeudi et samedi de chaque semaine, de huit heures à neuf heures trente du soir.

Cours d'escrime: M. Dosières professeur; M. X..., moniteur. — Mercredi et vendredi de chaque semaine, de huit heures à neuf heures et demi du soir.

Les parents ou tuteurs sont priés de vouloir présenter leurs enfants ou pupilles aux professeurs des différents cours et les faire inscrire.

En cas de difficultés, s'adresser à M. Guiraudies-Capdeville, président de la société, rue des Mirepoises, 5.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre le décès à Hanoï de M^{me} veuve Massotte, sœur de M. Guiraudies Capdeville, ancien commandant des Mobiles du Lot, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous prions M. Guiraudies de vouloir bien agréer l'expression de nos condoléances les plus vives et les plus affectueuses.

Ecole municipale de dessin

L'ouverture est fixée au mercredi 4 novembre prochain, et la clôture au 31 juillet 1904.

Les cours auront lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de huit heures à neuf heures et demie du soir.

Pour être admis à suivre les cours de dessin, les élèves devront être âgés de onze ans au moins. Les parents devront les faire inscrire avant le 2 novembre, à la mairie, de neuf heures à midi et de deux heures à cinq heures.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est demain dimanche 1^{er} novembre, que l'excellente tournée Castelain donnera sur la scène de notre théâtre en représentation:

TRICOCHÉ ET CACOLET

comédie bouffe en 5 actes de MM. Meilhac et Halévy.

Le spectacle commencera par:

Mlle de la Seiglière

comédie en 4 actes de J. Sandeau.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 31 Octobre 1903

Naissances

- Hogonenc, Etienne-Marcelin, rue Nationale, 32.
- Castets, Julie-Marie-Germaine, rue de la Liberté, 10.
- Girma Julien-Henri, à Bach.
- Baudel Elie, à Lacapelle.
- Trémouillères Raoul-Marius-Eugène, rue St-Priest, 13.

Publications de Mariage

- Pendaries, Bernard, gendarme et Bris, Marie, s. p.

Combes, Louis, cuisinier et Ancaume, Anaïs-Anna, lisseuse.

Mariages

- Tulet, Pierre, cultivateur et Massip, Marie, s. p.
- Montanède, Roger, horticulteur et Alibert, Alice-Madeleine, lisseuse.
- Cabrit Antonin-Jean-Louis, clerc d'avoué et Mommouton, Jeanne, s. p.
- Monville, Jean-Victor-Gaston-Daniel, boulangier et Castand, Céleste, s. p.

Décès

- Garrigues, Bernard-Julien, s. p., 64 ans, célibataire, rue Labarre.
- Ayot, Guillaumette, s. p., épouse Andisac, 79 ans, à l'Hospice.
- Raynal, Jean, tonnelier, 75 ans, à l'Hospice.
- Périé, Louise, s. p., Vve Rousseau, 68 ans, Quai de la Verrerie, 1.
- De Lafore Marie-Léontine, s. p. Vve Daymard, 78 ans, quai Ségur, 11.
- David Catherine. Vve Alazard, 77 ans, à Lacapelle.

Arrondissement de Cahors

ARCAMBAL — La truffe. — Cette année, nos propriétaires escomptent que la récolte de la truffe sera abondante et de très bonne qualité.

S'il en était ainsi ce serait une grande compensation pour nos braves propriétaires dont la récolte du blé et de la vigne a eu à souffrir cette année du mauvais temps.

LAUZÈS. — Les vétérans. — Dimanche 25 courant, a eu lieu à Lauzès, la réunion des vétérans des armées de terre et de mer, sous la présidence de M. Ségala fils, à cet effet délégué par le siège social.

Cette réunion a eu lieu, dans la salle de la mairie, mise obligamment à la disposition du délégué, par M. Delfour, maire de Lauzès.

La réunion était annoncée pour trois heures. Mais dès 2 heures, les vétérans et sociétaires déjà inscrits étaient présents, et demandaient des renseignements sur la société au Président-délégué, qui s'est fait un plaisir de les renseigner de son mieux.

Il est procédé ensuite au paiement de la cotisation du 4^e trimestre et à l'inscription de quelques nouveaux membres.

A 3 heures, M. Ségala déclare la séance ouverte. A ce moment plus de 50 personnes sont présentes, parmi lesquelles on remarque M. Delfour, maire de Lauzès, M. Delfour, huissier et conseiller municipal, membres inscrits à la section de Peyrilles, mais qui se feront inscrire à celle de Lauzès, dès que celle-ci sera définitivement constituée. Remarqué également M. Poujade conseiller municipal et M. Brandala le jeune et sympathique docteur de Lauzès.

Le président-délégué remercie tout d'abord les personnes présentes d'avoir répondu en si grand nombre à son invitation; puis, dans un langage familier, il explique en quelques mots, le but et les avantages de la société.

Il donne ensuite lecture à l'assemblée de la circulaire de la Fédération des vétérans du Lot et du compte-rendu du Congrès de Toulouse.

A 4 heures, tout étant terminé, M. le Président déclare la séance levée et remercie de nouveau les membres présents.

Une longue ovation est faite à M. Ségala, et les personnes présentes tiennent à le féliciter pour les démarches qu'il ne cesse de faire pour arriver à former définitivement la section de Lauzès.

A. D.

LUZÈCH. — Cheval emballé. — Jeudi dernier, vers quatre heures du soir, le sieur Doumerc, des Arques, déchargeait des noix chez M. Delmouly, maire. La voiture de M. Pagès du Port, accrocha en passant la charrette de Doumerc. Le cheval de ce dernier prit peur, s'emballa et se dirigea vers la place du canal à toute vitesse. Au tournant très prononcé de la route, en face la maison de M. Desprat, la bête vint butter contre le parapet du canal. Le véhicule se renversa, et le cheval dont les harnais craquèrent, fut précipité dans l'eau d'une hauteur de huit mètres. La pauvre bête fut retirée morte de la rivière quelques instants après.

La voiture de M. Pagès eut seulement un brancard brisés, mais les personnes qui

étaient dessus n'eurent heureusement aucun mal. Cet accident, le troisième en quelques mois, déterminera-t-il enfin l'Administration compétente à faire exhausser le parapet du canal, trop bas en cet endroit? Nous l'ignorons. Cependant cette réparation réclamée à grands cris, s'impose, si on veut éviter de nouveaux malheurs.

Nous ne voulons pas croire, comme on le dit, que la navigation mette des empêchements à ce travail vraiment indispensable.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Au barreau. — Voici le tableau de l'ordre des avocats pour l'année judiciaire 1903-1904 : Bâtonnier, M^e Carbonel ; secrétaire, M^e Bécays ; membres, M^{es} Pauliac, Pérès, Leygonie, Reyssac, Laguerre, Perrin, Casanbon, Bodin et Faure ; stagiaires, M^{es} Fontanges et Dasser.

Caisse d'épargne. — A cause de la Toussaint, les bureaux de la Caisse d'épargne seront fermés dimanche prochain 1^{er} novembre.

Encore un cambriolage. — Mercredi matin, M. Costes, limonadier, avenue Gambetta, se rendait à sa propriété située à Nayrac. En entrant dans la maisonnette, il remarqua avec surprise que des cambrioleurs avaient pénétré par effraction dans l'intérieur, qu'ils avaient allumé le feu, et préparé un repas avec un jambon qui avait dû être volé dans le voisinage. Ce cambriolage remonte au 7 octobre, c'est-à-dire à l'époque où les jeunes vauvains Révolus et Rames, qui sont actuellement sous les verrous, préparaient le coup qu'ils exécutèrent à la ferme de M. Lonpuech, à Lissac.

Plainte a été portée au commissariat de police, qui était déjà instruit de la provenance du jambon, volé à peu près à la même époque chez M. Cayrel, propriétaire à Puy-de-Corn. L'enquête se poursuit.

Victime du travail. — Jeudi, dans l'après-midi, le nommé Delfau, âgé de 30 ans environ, ouvrier aux mines de Fèges près Figeac, était occupé dans un puits à charger du minerai. A peine la benne arrivait-elle au ras du sol que la chaîne se rompit, et ce malheureux ouvrier reçut la benne et son contenu sur la tête, lui faisant d'horribles blessures sur le corps. Ses camarades s'empressèrent d'aller le retirer, et, après avoir reçu les soins de M. le docteur Brugel, appelé de suite, le transportèrent à l'hospice où il a été admis d'urgence. Son état est grave, car on craint des lésions internes.

LUNAN. — Vol à l'église. — Les cambrioleurs continuent leurs exploits. Dans la nuit de mercredi à jeudi, des individus encore inconnus se sont introduits dans l'église de Lunan, en descendant des barres de fer d'une croisée de la sacristie, et, après avoir fracturé les tronc, ce sont emparés d'une certaine somme d'argent qu'ils contenaient.

Ces individus doivent être les mêmes qui ont tenté, dans la nuit de lundi à mardi, de dévaliser le magasin de M. Vincent, horloger-bijoutier à Figeac.

Une enquête est ouverte et amènera, espérons-le, l'arrestation de ces audacieux malfaiteurs.

PUYBRUN. — Nos vendanges. — Les vendanges sont complètement terminées depuis quelques jours. Elles se sont faites dans de très bonnes conditions. La récolte est un peu plus abondante que l'année dernière : comme qualité elle est supérieure aux trois années précédentes ; meilleure certainement que nous l'espérons, grâce au beau temps que nous avons eu avant et pendant la cueillette, les vins seront en général de bonne conserve, ils sont riches en couleur, secs et capiteux, à la grande satisfaction de nos viticulteurs.

Les prix sont encore difficiles à établir, il est à supposer qu'ils oscilleront de 30 à 40 francs l'hectolitre.

Un viticulteur.

Arrondissement de Gourdon

FRAYSSINET. — Vagabond arrêté. — Ces jours derniers, le gendarmier de Frayssinet-le-Gourdonnais a arrêté le nommé Antoine Salesse, âgé de quarante et un ans, né à Forges (Corrèze), sans domicile fixe, sous l'inculpation de vagabondage.

Salesse a été écroué à la prison de Gourdon.

MAYLARGUES. — Incendie. — Le 27 au soir, vers trois heures, un immense incendie a consumé quatre granges appartenant à plusieurs propriétaires de Maylargues, commune de Saint-Sauveur. La cause du sinistre paraît devoir être attribuée à un individu que l'on garde à vue en attendant qu'il soit statué sur son internement dans une maison d'aliénés.

Les pertes sont évaluées à 5 000 fr. Il n'y a pas d'assurance.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2431 du 31 octobre 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Grèves des tissus du Nord. — M. Jaurès vient à Armentières et à Houpelines prononcer sur la place publique un grand et véhément discours consacré aux salaires des ouvriers tisseurs.

Russes et japonais en Mandchourie et en Corée : Transports de munitions russes dans les parties non traversées par le chemin de fer. — Types de ponts permanents en pierre. — Modèle de ponts temporaires en bois. Dangers de la ligne cotière. — Un général japonais inspecte en Corée en venant faire ses dévotions.

Au Sud-Oranais : Arrivée du général Caze à Beni-Ounif. — Les blessés à Ain-Sefra. — Tombeau du capitaine Vauchez. — Préparatifs d'une colonne devant partir le 2 novembre pour le Sud.

Les Pleureuses : Dessin de M. Ricardo Pellegrini.

Venise : Les Gondoles funéraires. — L'église de San Michel. — Son cloître. — Murs roses du Campo Santo. — Sur la Lagune. — Arrivée des gondoles au cimetière. — Les Quinze-Vingts. — Maison de Victor Hugo à Passages. Sa façade. — Porte et escalier. — Entrée principale.

Actualités théâtrales : « L'Adversaire ». — Alfred Capus et Emmanuel Arène. — Guinry et Mlle Brandès. — Guy. — Mlle Rita del Erido.

Course des midinettes : L'avenue des Champs-Elysées avant le départ. — Les Midinettes au contrôle. — Mlle Cheminel 1^{re}. — Le repos. — Arc de Triomphe de Nanterre. — Le Bal. — Le cake-walk.

Le Secrétaire d'Etat du Saint-Siège. — M. Roujon, académicien. — Le général Dragomiroff. — L'Automobile et l'Agriculture américaines. — Education des perroquets à Philadelphie.

Le Monde sportif : Course de Roubaix. — Les canots-automobiles. — Nouvel autódrome de Berlin.

Echecs par M. D. Janowski. Roman illustré : L'Ombre du Mal, par Mario Donal.

Le numéro 50 centimes

Le livre qui peut le mieux renseigner

C'est l'Almanach du Drapeau, que reçoivent tous les ans en hommage le Président de la République, les Ministres de la Guerre, de la Marine, des colonies, les Chefs de Corps et les Préfets maritimes. La 5^e année paraît à la librairie Hachette. Non seulement on y trouve un Memento des connaissances Militaires et Maritimes indispensables à tous, résumées en 40 pages, mais encore des données pratiques qui vont de la gamelle du trouper aux cuirassés, en passant par des articles saisissants, relatifs aux Sous-Marins à l'Armée Turque, à la Puissance navale de l'Angleterre, sans parler des pages sur les Sports, les Armées étrangères, l'Histoire de la guerre du Tonkin, les Colonies, les Arts et les jeux avec de réjouissantes caricatures de Caran d'Ache, etc, et les Sonneries militaires allemandes avec leurs paroles populaires publiées en France pour la première fois, etc.

L'Emplacement des troupes, le Répertoire complet de la flotte française, etc., ont trouvé place dans les 500 pages de ce livre unique, illustré de 1800 gravures et qui ne coûte que 1 fr. 50 br. ; cart., 2 fr. (Edition complète : Petit annuaire de l'armée française, 3 fr. 75.)

L'intérêt de cette publication s'augmente de nombreuses primes, d'une dotation de 1.200 fr. pour un enfant de sous-officier, et de 10.000 fr. de prix répartis en 12 concours dont un, une médaille d'honneur offerte par la société d'encouragement au Bien, est attribué par le suffrage des lecteurs au simple soldat marié, actuellement sous les armes, qui a le plus d'enfants et qui est le plus digne d'intérêt.

Usages Locaux

EN VIGUEUR DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

En vente à l'imprimerie du Journal du Lot, 1 rue des Capucins, à Cahors.

Prix : 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

LES PERSONNES

atteintes de Rhumatisme, Goutte, Arthrite, Torticolis, Lumbago, Névralgie, Douleurs, ont le plus grand intérêt à s'adresser à M. DELATTRE, rue Méaulens, à Arras, qui leur enverra gratuitement le moyen de se guérir radicalement en peu de temps.

DERNIÈRE LOCALE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Séance du 31 octobre

Présents : MM. Iscard, président, Malvy, Couderc, Peyrichou, Laparra et Relhié, secrétaire.

Absent : M. Longpuech, excusé.

M. le préfet assiste à la séance.

La Commission a examiné les affaires suivantes :

Théminettes. — Construction d'un lavoir. — Accordé 100 fr.

Vers. — Réparations aux puits communaux. — Accordé 50 fr.

Pradines. — Réparation au chemin rural reconnu n° 1. — Accordé 100 fr.

Castelnau. — Réparation à un chemin rural reconnu. — Accordé 60 fr.

Cazals. — Réfection du matériel scolaire. — Accordé 100 fr.

Pontcirq. — Construction d'un préau à l'école de garçons. — Accordé 50 fr.

Cressensac. — Réparation à l'école des filles. — Accordé 100 fr.

Nadillac. — Réparation à la toiture de l'école et de l'église. — Ajourné faute de contribution de la commune.

Reilhaguet. — Réparation à l'école de garçons. — Accordé 90 fr.

St-Denis-les-Martel. — Réfection du matériel scolaire. — Accordé 55 fr.

Le Boulv. — Réfection du plancher de l'école de garçons. — Accordé 70 fr.

Relevé des mandats émis en août 1903. — Acte est donné.

Imprimés départementaux. — Cahier des charges de l'adjudication. — Approuvé.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	2190	1913	1.22 à 1.82	
Vaches.	639	617	1.14 à 1.50	
Taureaux.	137	130	1.12 à 1.36	
Veaux.	1436	1312	1.50 à 2.10	
Moutons.	16700	13200	1.60 à 2.20	
Porcs.	6009	6009	1.12 à 1.32	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	164	87	1.34 à 1.52	
Vaches.	10	9	1.10 à 1.40	
Moutons.	506	380	1.70 à 2.00	
Porcs.	1778	1673	1.00 à 1.14	

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

XIII

Un drôle de lascar

Il entra, salua et, s'asseyant sur la chaise que le fabricant lui avait désignée d'un geste, il commença :

— J'ai tout d'abord à m'excuser de l'insistance que j'ai mise à vouloir vous entretenir un instant, mais il n'a fallu qu'une impérieuse nécessité pour m'obliger à une démarche, sur l'objet de laquelle vous serez, d'ailleurs, tout de suite fixé.

— Je vous écoute, Monsieur.

— Je vous remercie. Des circonstances toutes particulières m'ont rapproché, aujourd'hui même d'une jeune fille, de caractère très franc et très droit, dont la situation ne saurait me laisser indifférent. Il s'agit de Mademoiselle Mariette Bartorias !

M. Ravelier ne put s'empêcher de laisser échapper un geste de surprise.

Maldroit continua :

— Vous la connaissez ! Je vois que vous la

connaissez et je suis persuadé que vous ne lui avez jamais refusé votre estime et votre sympathie.

Elle en est digne en tous points et... elle en restera toujours digne.

— Mais enfin, Monsieur, où voulez-vous en venir ?

— A ceci : Mademoiselle Bartorias aime Monsieur votre fils et je ne crois pas m'avancer en disant qu'elle est aimée de lui.

— Vous êtes fou, Monsieur !

— je parle selon ma conscience et suivant l'absolue vérité.

— Je vous répète que vous êtes fou !... Et puis, Monsieur, quand cela serait !

— Eh bien, si cela est, je ne vois pas pourquoi M. Félix Ravelier n'épouserait pas Mlle Mariette Bartorias.

— Mon Dieu, Monsieur, riposta le fabricant, quoique vous veniez d'Amérique, vous ne devez pas ignorer qu'en France nul n'a jamais songé à épouser sa maîtresse.

Maldroit dut faire des efforts surhumains pour maintenir la colère qui grondait en lui. Il se contenta de répondre froidement :

— D'accord, Monsieur, bien que les exceptions soient nombreuses. Et puis, Monsieur, vous qui vivez en France, qui lisez les journaux, vous n'êtes point sans savoir que si une maîtresse trompée et abusée n'épouse pas son amant, il peut arriver qu'elle se venge, usant de la seule force qu'il lui reste et... qu'elle tue !

— Des menaces, Monsieur ! fit Ravelier en se levant de son siège, le visage rouge d'indi-

gnation et de colère.

D'un geste, Maldroit le calma et répondit :

— Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu entre nous. Je ne suis pas venu ici pour vous injurier, encore moins pour vous menacer. Je suis venu vers un honnête homme pour lui dire : — Votre fils a commis une faute, il ne tient qu'à vous que cette faute soit réparée et qu'une jeune fille sorte intacte d'une aventure où son cœur seul l'a poussée.

— Son cœur ?... Et vous ne comptez l'intérêt pour rien ?

— J'attendais ce mot-là, j'ai prévu l'objection. Mais je suis persuadé que vous-même vous ne croyez pas qu'un mobile intéressé ait poussé ces deux jeunes gens l'un vers l'autre.

Je suis sûr qu'il n'y a eu calcul ni chez l'un ni chez l'autre. M. Félix a aimé Mariette avec l'espoir et la certitude qu'elle deviendrait un jour sa femme et...

— Sa femme ? La belle Émouleuse ?...

— Oui, Monsieur, sa femme ! Pourquoi non ?

— Nous tournons, Monsieur, dans un cercle vicieux.

Pour couper court à une conversation qui n'a pas sa raison d'être, je préfère vous dire tout de suite que mon fils est fiancé et qu'il se mariera prochainement à Clermont.

— Je le sais, on me l'a dit... Et je n'en crois rien ; car ce mariage ne se fera pas.

— Vraiment ?

Je vous trouve plaisant et je me demande lequel, en ce moment, est le plus fou de nous deux, de vous qui me racontez des histoires de

l'autre monde ou de moi qui vous écoute et vous ai écouté patiemment jusqu'au bout, car enfin, Monsieur, malgré le respect que je vous dois peut-être, je ne vous connais ni d'Adam, ni d'Eve et je ne vois pas pourquoi vous venez vous occuper de choses qui semblent ne vous regarder en rien.

— Vous avez raison, Monsieur, répliqua Maldroit avec une certaine ironie, vous avez parfaitement raison et je m'en veux beaucoup dans les circonstances actuelles, de ne m'être point tout d'abord présenté à vous suivant les règles et les formalités d'une étiquette dont j'ai perdu hélas, depuis longtemps, les notions les plus élémentaires.

Qui je suis ?

Un enfant du hasard, que la fortune a bon ou mauvaise — a secoué, balloté longtemps en tous sens.

Né à Thiers de parents pauvres, mais laborieux, qui m'ont de bonne heure appris le travail, l'habitude de l'effort et de la constance, le respect des autres et de leurs souffrances, la foi dans l'avenir, la confiance dans les progrès pourvu qu'il soit cherché et poursuivi par des moyens probes, honnêtes et dignes.

Qui je suis ?

Le nom de Maldroit ne vous dit rien, ne peut rien vous apprendre. J'ai été l'ami intime du père Bartorias et j'ai conservé pour sa fille que j'ai vu naître, que j'ai élevée toute petite sur mes genoux, une affection paternelle qui ne s'en ira qu'avec moi.

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard Derosne)

TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS

VII

Confession de Rose O'Donnell

— Triste en vérité ! dit le capitaine, dont la bouche avait pris un aspect plus sévère ; j'éprouve de la pitié pour lady Dangerfield ou n'importe quelle femme de son caractère. Suppose que mademoiselle Herncastle la déclassée soit dans un des plateaux de la balance, et lady Dangerfield, l'épouse malheureuse, dans l'autre, et dis-moi de quel côté elle pencherait ! Peux-tu être prête à partir demain, Rose ! Je t'emmènerai en France directement. Puis, quand tu seras entre les mains de madame Landeau, je reviendrai me mettre à la recherche de Dantrée et remuer ciel et terre jusqu'à ce que je l'aie découvert.

Rose se pencha et embrassa la main de son frère.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haas.

— Je serai prête, je n'ai d'adieux à faire qu'à lady Cecil. Je serai curieuse de savoir si elle est heureuse... Tu sais, je suppose, les nouvelles qui la concernent ?

En un instant, O'Donnell devina ce que c'était... il le savait avant que sa sœur n'eût achevé. Aussi sa voix... sa voix grave et ferme... était-elle altérée quand il lui répondit :

— Je ne sais aucune nouvelle relative à lady Cecil. Que veux-tu dire ?

— Je veux parler de son mariage avec sir Arthur. Il lui a demandé sa main le soir du bal masqué et elle a répondu que oui. Il est parti pour les Cornouailles, le lendemain matin, de bonne heure. C'est lord Ruysland qui nous en a informés, et je ne crois pas, après tout, qu'elle soit beaucoup plus heureuse que nous autres ; le baronnet est très riche et elle obéit, en l'épousant, au vœu de son père mais je crois cependant...

Son frère se leva brusquement.

— Bagatelles que tout cela, Rose ! Vous autres femmes, vous ne pouvez vous débarrasser de la sentimentalité. Sir Arthur Tregenna pourrait aspirer à la main d'une princesse... elle serait certainement heureuse, il se fait tard, Rose, et tu ne te portes pas bien. Le mieux est de te retirer et de te préparer à ton voyage de demain en te reposant bien cette nuit. Bonsoir, ma petite sœur... espérons que les nuages qui couvrent ton bonheur auront au moins leurs bordures d'argent.

Il s'inclina, posa ses lèvres sur la joue pâle de sa sœur, et s'en alla.

VIII

Explications d'Edmond

La maison était parfaitement paisible au moment où il sortit ; il y régnait une sorte de silence effrayant, comme si c'eût été le temple de la mort ou des larmes.

C'était un contraste frappant avec l'éclat et l'animation des semaines précédentes.

— *Sic transit*, murmura O'Donnell à voix basse, au moment où son pas viril faisait retentir l'écho des voûtes du vestibule ; la vie est un va-et-vient continu. Après tout, la promesse de mariage conclue entre sir Arthur Tregenna et la fille de lord Ruysland ne date pas de huit jours. Qu'est devenu ce petit roman qui s'est passé, il y a six ans de cela, à Torryglan, chez lord Ruysland ?

— Ah ! O'Donnell ! s'écria tout à coup à son oreille lord Ruysland de sa voix débonnaire. Je suis bien aise de voir une créature humaine dans cette malheureuse maison. Je suppose que vous êtes au courant de cette satané affaire. Le diable emporte mademoiselle Herncastle ! A-t-on jamais entendu parler de pareille chose ? S'habiller dans le costume destiné à Frankland et tromper Ginévrà elle-même. Vraiment, c'est une femme extraordinaire ! Et pourquoi diable a-t-elle fait cela ? Je crois de toute mon âme que c'est par pure malveillance, pas autre chose.

— Mais il n'a pas été prouvé que c'est le fait de mademoiselle Herncastle, dit O'Donnell ; vous avez tous l'air de tenir cela pour certain. A-t-elle avoué en plaçant les circonstances

atténuantes ? Et vos preuves, quelques décisives qu'elles vous semblent, ne sont déduites que des circonstances. Elle n'avoue pas autre chose que d'avoir déchiré le billet.

— Elle n'avoue rien certainement ; mais il y a là une certitude morale. Cela pourrait ne pas suffire devant un tribunal ; mais, en matière domestique, je cas est assez clair pour la condamnation de l'accusée. Mlle Herncastle a revêtu le costume de chevalier, elle est allée au bal, et elle a entraîné lady Dangerfield dans le piège le plus infernal que l'on puisse imaginer. C'est clair !

— La seule chose qui soit claire pour moi, c'est que lady Dangerfield s'est jetée elle-même dans le piège dont vous parlez, répondit O'Donnell avec le sentiment obstiné de justice qui formait une partie de son caractère. Donnez au diable ce qui lui revient, lord Ruysland ; Mlle Herncastle a fait le costume pour lady Dangerfield, mais Mlle Herncastle ne pouvait pas l'obliger à le porter au bal masqué de Mme Eversleigh, malgré les défenses expresses de sir Richard. Mlle Herncastle a peut-être endossé le costume destiné au major et paru au bal sous le déguisement de Lara, mais je doute que sa présence ait influé d'une manière ou de l'autre sur les déterminations de sir Richard. Sa femme lui avait désoberé en se rendant chez Mme Eversleigh sous un costume d'homme : elle avait bravé ses menaces et les conséquences qui pouvaient en résulter.

(A suivre.)

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait
et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.

d° hêtre, 2 fr. 50 d°

Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d°

d° d° 25, 1 fr. 35 d°

Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d°

d° d° 25, 1 fr. 60 d°

Parquets mélèze 28/30, 2 fr. d°

d° d° 25, 1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE
DE LA RUE DU LYCÉE

L.-G. OLLIVIER
CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION

Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir

9, rue du Lycée, 1^{er} étage

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 30 octobre 1903, rendu sur requête et dépôt de bilan, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire, le sieur PLAGÈS Julien, limonadier et tonnelier demeurant à Toturac ordonné l'affiche et l'insertion du jugement aux formes de droit. Nommé M. Jean Dulac, l'un de ses membres juge-commissaire, et M. Lacosse, arbitre de Commerce, domicilié à Cahors, liquidateur provisoire. Pour extrait conforme.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

MAISON
LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

CHEMINS DE FER D'ORLEANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans

pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

VOYAGES D'EXCURSIONS
AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. n° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

Provisions pour l'hiver

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 fr. 50

COPEAUX DE BUCHAGE ET DE FENDAGE 5 Fr. le Stère
(RENDU FRANCO A DOMICILE)

S'adresser au Chef du Chantier du Chemin de Fer
ou envoyer les commandes à

M. Arsène COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER
AVENUE DES MARCHANDISES
PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES